

**TOUS ENSEMBLES CHANGEONS
LA DONNE !**

En renforçant le poids de la CGT, vous lui donnerez encore plus de moyens pour faire entendre vos revendications, vous défendre et faire valoir les valeurs du service public qu'elle porte haut et fort. Vous lui donnerez plus de moyens pour lutter pour l'emploi, pour des revalorisations statutaires, pour l'amélioration de nos conditions de travail, pour la défense d'orientations progressistes.

**LA CGT :
LA FORCE SYNDICALE**

Voter CGT pour la CAP, c'est voter pour la première organisation syndicale. C'est voter pour une force syndicale puissante et combative. C'est construire le rapport de force, avec tous les salariés, pour résister aux attaques du gouvernement.



**LE 6 DECEMBRE, VOTONS LA CGT PENITENTIAIRE
FAISONS ENTENDRE LA VOIX DES TERRAINS**

**Choisir la CGT
Pénitentiaire pour :**

Créer les conditions de rassemblement de tous les personnels.

Plus de transparence et d'équité dans les CAP.

Un syndicalisme porteur des revendications des personnels, qui ne choisit pas la cogestion.

La défense d'orientations progressistes.

Un syndicalisme pénitentiaire qui ne soit pas soumis à l'administration ...

LIEUTENANTS

LAMIRAND Chloé (CP Condé sur Sarthe)

JAMIN Vincent (CP Aix Luynes)

COMPIEGNE Emmanuel (CP Longuenesse)

GEORGES Véronique (CP Meaux Chauconin)

CAPITAINES

LOISON Bernard (PREJ Muret)

MAURICE Philippe (DISP Rennes)

MERCIER Philippe (MA Fontenay le Comte)

MASSAT Nicolas (CP Caen)

**J'AGIS, JE ME MOBILISE, le 06 DÉCEMBRE 2018
JE VOTE POUR LA CGT**

Et Retrouvez votre Syndicat sur :



pénitentiaire



CAP de

COMMANDEMENT

Scrutin N°16

DÉFENDRE

TA MUTATION

TON AVANCEMENT

LE RECRUTEMENT

**TON DETACHEMENT
TA MISE A DISPO ...**

TON RECLASSEMENT

TES DROITS

... ET BIEN PLUS

LE 06 DÉCEMBRE PROCHAIN

Tous ensemble Votons

pénitentiaire



ELECTIONS 2018 : L'HEURE DES BILANS ET DES CHOIX A FAIRE

Cette élection du jeudi 6 décembre 2018 n'est pas une élection classique, ni anodine qui se présente à l'ensemble des personnels de commandement de l'Administration Pénitentiaire. Être lucide sur l'état des forces : Pour le pouvoir politique, les officiers comptent très peu. A la différence des personnels de surveillance qui savent s'unir, voire même des travailleurs sociaux qui ont arraché par l'action unitaire un statut en catégorie A, la division des personnels de commandement et leur difficulté à s'extraire des responsabilités professionnelles est rédhitoire et les rend invisible. La DAP n'a par ailleurs cessé de faire peser l'idée selon laquelle, la fonction de « cadre », en plus du statut spécial chargé de calmer toute ardeur revendicative, serait incompatible avec toute action et qu'il faudrait donc se taire ou revendiquer sagement et silencieusement. Cela pèse incontestablement sur la situation aujourd'hui, le niveau statutaire et celui de l'emploi, des indemnités et des conditions de travail.

RENVERSER LA TABLE ET CHANGER LES JOUEURS !

Cette élection sera alors décisive sur au moins un aspect essentiel, rompre avec un syndicalisme mou et tendre, qui passe son temps à palabrer dans les salons ministériels sans que rien ne change ! Il ne suffit pas d'être vindicatif dans ses propos et ses écrits, la preuve par le néant actuel, il faut absolument passer par l'unité d'action. Si les officiers veulent du changement, être visibles, donc compter, et qu'ils soient réellement écoutés, ils doivent lors de ces élections « renverser la table » et changer les joueurs qui ont largement montré leur impuissance et leur inefficacité !



STATUT DES OFFICIERS : UNE STRATÉGIE SYNDICALE INEFFICACE

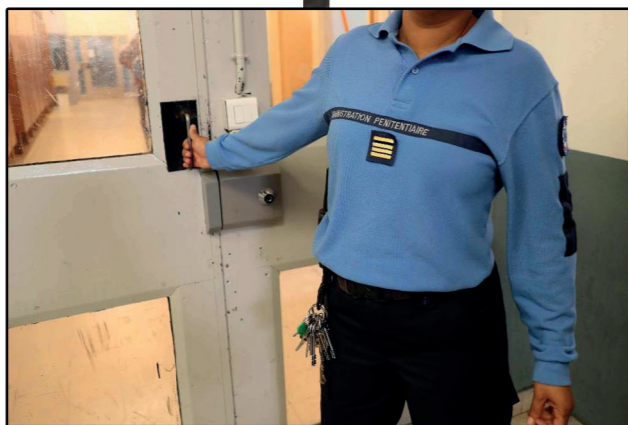
En 2006, la réforme du statut des personnels de surveillance a échoué dans une dimension fondamentale. Elle a totalement occulté les rôles et missions des personnels de commandement et plus largement de celles que nous appelons communément « la chaîne de commandement ». Elle s'est faite au profit d'une réforme financière qui s'est largement limitée à un faible réaménagement indiciaire sur les différents niveaux de grilles.

Cela a conduit à ne pas s'interroger sur le sens de la mission de service public, le rôle et la mission des différents acteurs, sur les évolutions, les doctrines d'emplois, la notion de parcours professionnels, etc...

Ne pas avoir mis en corrélation mission-grille et statut est une incohérence majeure qu'aujourd'hui nous payons. Si la pénitentiaire a changé et si elle n'est plus celle d'hier, elle n'est cependant pas devenue celle de demain pour les officiers. En effet, de par l'irresponsabilité politique à faire des choix ambitieux en leur faveur, le positionnement des collègues officiers a peu évolué. Ils stagnent en eaux troubles, schématiquement, dans une reproduction archaïque du surveillant chef à l'ancienne, qui n'aurait même plus la capacité d'être le pivot de la détention qu'il était jadis.

Les conséquences sont importantes et graves. Le manque d'appréhension des changements a eu pour effet de sortir les personnels de commandement des détentions. Les virages ratés de l'introduction du droit et de son omniprésence, mais aussi la place prépondérante qu'a pris la bureautique, l'outil informatique, tout en oubliant les statuts, en sont les principales causes.

Si les discussions engagées au premier semestre 2015 avaient fait espérer la prise en compte de ces questions, les différents projets de réforme s'étaient rapidement fracassés sur les coûts et surtout, sur l'absence totale d'un projet unitaire partagé ! Au rabais, il en est sorti plus tard, à la « va-vite », sans discussions sérieuses, le relevé de conclusions du 13 mars 2017, incohérent, injuste et inéquitable !



Pour la CGT Pénitentiaire, il est encore temps de rompre avec cet enlèvement qui a entraîné petit à petit un mal-être, un sentiment d'abandon, une carence de positionnement et de repères professionnels, d'où des difficultés majeures à tenir les rôles et missions. Les officiers sont finalement dans un entre-deux, ni force d'appui et de conseil du CEA, ni garants de la procédure, ni force de proposition dans les équipes de direction où ils ne sont pas intégrés et n'en n'ont de toute façon pas le temps. Ajoutons à cela que, souvent, la course au logement de fonction, à l'accès à un poste en CAP ou à une place en détention, à l'appréciation du chef d'établissement, ainsi que l'utilisation de l'IFO en qualité d'outil de régulation, sont une approche malsaine et contre-productive qui entraîne un individualisme forcené où chacun cherche, tout seul, la voie pour s'en sortir au mieux. Il n'en faut guère plus pour assister à une démobilité générale qui conduit souvent à une importante mobilité entre établissements et au chacun pour soi. Par effet de ricochet, l'âme et l'histoire des établissements se délittent.

Pour la CGT Pénitentiaire, c'est par l'action unitaire autour d'un diagnostic et un projet partagé que passera la solution. Et action ne veut pas dire blocages sinon rien. Cela passe déjà par une rencontre des acteurs représentatifs au CTAP et en CAP, pour établir un bilan et faire montre de consensus afin de ne pas imposer son projet. Dans le cas contraire, cela donnera à nouveau un cavalier syndical isolé, voire la nouvelle signature d'un mauvais relevé de conclusions !

CEUX QUI LUTTENT NE SONT PAS SÛRS DE GAGNER. MAIS CEUX QUI NE LUTTENT PAS ONT DÉJÀ PERDU !!!

POUR LA CGT PÉNITENTIAIRE, IL FAUT UNE REDÉFINITION COMPLÈTE DES CHAMPS DE MISSIONS DE LA CHAÎNE DE COMMANDEMENT :

- ▶ Qui fait quoi entre des DSP absorbés par la gestion et dont le rôle se tourne de plus en plus vers l'extérieur et les officiers puis les collègues du CEA, en calant ensuite les fonctionnaires pénitentiaires, en raison de leurs missions, dans des grilles et des statuts
- ▶ Fût-il essentiel pour le pouvoir d'achat et la reconnaissance d'un travail, il ne faut pas se contenter d'une réforme vue par le seul biais indiciaire et/ou indemnitaire, sous peine d'amplifier les conséquences de 2006 voir de se retrouver dans la situation inéquitable du relevé de conclusions de 2017. Mais en effet, la grille dans une catégorie est importante. En tout cas, selon la CGT Pénitentiaire, une réforme doit être similaire pour chacun et bénéficier à tout le monde ;
- ▶ A l'identique, il faut clarifier et reposer le rôle et les missions des officiers autour de rôles essentiels, à savoir : il est le garant des procédures, il évolue dans une logique de conseil du CEA. Il participe à la déclinaison des politiques publiques et se trouve force de proposition avec les équipes de direction ;
- ▶ Il s'agit donc, selon la CGT Pénitentiaire, au regard des spécialisations et des charges de travail, de travailler sur deux catégories d'officiers : avec l'une au conseil, tournée vers la détention, l'autre aux projets d'établissements, à la gestion juridique, etc...;
- ▶ Travailler ensuite sur la cartographie des emplois ;
- ▶ Travailler sur l'évaluation des besoins en effectifs ;
- ▶ Stabiliser les carrières des agents dans les grilles et les statuts, en catégorie A ;
- ▶ Refondre l'ensemble du système indemnitaire et de compensation ;
- ▶ Répertorier les fonctions « hors détention », plus spécialisées et les intégrer dans la grille.

Pour la CGT Pénitentiaire, la question de l'emploi sera cependant un paramètre fondamental. Car réussir ces paris, c'est se donner les moyens de les gagner. C'est rendre à nouveau lisibles les rôles et missions des personnels de commandement, les stabiliser dans leurs missions pour les rendre plus visibles.

DES ÉLUS CGT PÉNITENTIAIRE EN CAP POURQUOI FAIRE ?

LE JEUDI 06 DÉCEMBRE 2018 VOUS ALLEZ ÉLIRE VOS REPRÉSENTANTS À LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE (CAP) DES PERSONNELS DE COMMANDEMENT.

ILS SERONT ÉLUS POUR UN MANDAT DE QUATRE ANS. ILS AURONT À EXAMINER ET À SE PRONONCER RÉGULIÈREMENT EN CAP POUR CE QUI CONCERNE VOTRE CARRIÈRE. ILS DONNERONT UN AVIS ET INFLUERONT SUR LA CARRIÈRE INDIVIDUELLE DE CHAQUE OFFICIER (TITULARISATION, MOBILITÉ, AVANCEMENT, DISPONIBILITÉ, CONSEIL DE DISCIPLINE). LES COLLÈGUES QUE NOUS PRÉSENTONS SUR LES LISTES SIGLÉES « LA CGT » SONT DES ACTEURS LOCAUX PRÉSENTS AU QUOTIDIEN À VOS CÔTÉS.

PORTEURS DE CE QUE NOUS DÉFENDONS, DE NOTRE CONCEPTION DE LA DÉMOCRATIE ET DE NOTRE SYNDICALISME, NOS CANDIDATS SERONT AU SERVICE, SANS DISTINCTION, DES ADHÉRENTS ET DU PERSONNEL. NOTRE ENGAGEMENT N'AUTORISE AUCUNE TRICHERIE, AUCUN PASSE-DROIT, AUCUNE COMPROMISSION AVEC L'ADMINISTRATION. LA DÉSINFORMATION ET LE POPULISME DISCRÉDITENT L'ACTION SYNDICALE QUI NE SAURAIT EXISTER SANS MORALITÉ, ÉQUITÉ, HONNÊTÉTÉ ET TRANSPARENCE.

LES CANDIDATS CGT PÉNITENTIAIRE EN CAP PORTERONT CE HAUT DEGRÉ D'EXIGENCE. EN VOTANT POUR EUX, VOUS NE LEUR DONNEREZ PAS UN CHÈQUE EN BLANC, VOUS ENTREREZ AVEC EUX EN CAP. DE PAR VOTRE VOTE POUR LES LISTES DE LA CGT, VOUS PORTEREZ AVEC NOUS LES REVENDICATIONS VISANT À LA REVALORISATION DES SALAIRES, DE L'EMPLOI ET DE LA NÉCESSAIRE RECONNAISSANCE DES MISSIONS DES PERSONNELS DE COMMANDEMENT AU TRAVERS D'UNE VÉRITABLE RÉFORME POUR TOUS.

SI VOUS PARTAGEZ NOTRE AMBITION ET NOTRE ENGAGEMENT, VOTEZ CGT. CHOISISSEZ LE CAMP DES SALARIÉS,

LE 6 DÉCEMBRE 2018, VOTEZ POUR LA LISTE PRÉSENTÉE PAR LA CGT PÉNITENTIAIRE

LE 6 DÉCEMBRE 2018
CHANGÉONS LA DONNE
TOUS ENSEMBLE
VOTONS LA CGT
PÉNITENTIAIRE